

Plan de protection de l'agglomération tourangelle (PPAT) consultation des collectivités

Un avis favorable est émis quant à la révision du Plan de Protection de l'Agglomération Tourangelle.

services de l'eau et de l'assainissement

Les rapports de l'année 2012 établis par Véolia et la Direction Départementale des Territoires sont adoptés.

Extension / réhabilitation de la mairie

- Un avis favorable est émis au changement de mandataire du groupement titulaire du marché de maîtrise d'œuvre. La commune prendra en charge la part de l'assurance professionnelle de l'atelier Péré architecture d'un montant estimé à 2 670,01 € HT,
- un avenant 2 404,68 € HT sera passé avec la société SARL DOMINGUES pour des travaux supplémentaires d'isolation et de faux plafonds

Acquisition foncière

Une parcelle de 36 m² sera acquise au prix de 20 € pour installer un poste de refoulement à la Pièce des Viviers suite aux travaux d'assainissement collectif.

ZAC Isoparc

Un avis favorable renonçant au droit de préemption urbain est émis pour cette zone.

Tarifs 2014

Ils sont actualisés à hauteur de 2 % pour l'année 2014.

CIMETIERE			
CONCESSION	TRADITIONNELLE	Concession	
		15 ans (2m ²)	99.97 €
		30 ans (2m ²)	146.10 €
		50 ans (2 m ²)	253.26 €
		Superposition	
		15 ans	32.52 €
	30 ans	51.90 €	
	50 ans	87.66 €	
	CREMATISTE	1 ^{re} urne	
		15 ans	58.44 €
30 ans		84.93 €	
50 ans		146.10 €	
Urne supplémentaire			
15 ans		32.52 €	
30 ans		51.90 €	
50 ans	87.66 €		
COLUMBARIUM	15 ans (1 urne)	340.95 €	
	30 ans (1 urne)	513.03 €	
	15 ans (2 ^e urne)	48.66 €	
	30 ans (2 ^e urne)	58.44 €	
DROIT DE DISPERSION DES CENDRES DANS LE JARDIN DU SOUVENIR		58.44 €	
CAVEAU PROVISoire	FORFAIT	19.44 €	
DROIT D'ENFOUISSEMENT		71.43 €	

ELECTRICITE (PARTICIPATION AUX FRAIS D') à partir d'un bâtiment communal	Par jour ou séance : 10.80 € par ½ journée : 5.90 €	
FOURRIERE (FRAIS DE)	91.55 € dès la capture 10.50 €/jour de frais de pension	
JARDIN (LOCATION DE) 837 m² La Croix de la Dégessière	49.00 €	
PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.A.C.)	pour les constructions - Nouvelles - existantes lors de la mise en place du réseau pour les travaux de - création de locaux d'activités - changement de destination de locaux en logements individuels ou collectifs sur une parcelle raccordable ou raccordée	1 248.00 €
PARTICIPATION AUX FRAIS DE CONSTRUCTION DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT	lors de la création d'un réseau collectif ou semi-collectif. Le raccordement de nouvelles constructions (logements, activités professionnelles) a un réseau existant est financé par le futur propriétaire ou l'aménageur.	1 144.00 €
PHOTOCOPIE (la feuille)	Format A 4	0.22 €
	Format A 3	0.33 €
	Entreprises	0.54 €
TELECOPIE (la feuille)	Envoi	
	dans le département	0.65 €
	France métropolitaine	1.25 €
	Etranger	5.00 €
	Réception	0.22 €

MARCHE D'APPROVISIONNEMENT	le mètre/linéaire abonné	0.42 €
	Occasionnel	0.51 €
OCCUPATION DOMAINE COMMUNAL Cirque ou manège (hors manifestation associative) Terrasse	81.20 € par représentation ou par journée 153.00 €	
Commerce ambulant place M. Gaumont	6.10 €/jour (branchement électrique compris)	
Commerce ambulant la Grange Barbier	502.00 €/an (5 jours/semaine)	
Commerce ambulant Isoparc	441.00 €/an (3 jours/semaine)	
FLEURIETTE (LOCATION DE LA PARCELLE DE LA)	période du 1er avril au 30 septembre 1 405.00 €	

LOCATION DE SALLES			
	SALLEDES FETES	SALLE POUR TOUS	SALLE ANCIENS
ASSOCIATION SORIGNOISE 1 ^{re} utilisation les suivantes ½ journée	Gratuit 223.0 129.00	Gratuit Gratuit --	Gratuit Gratuit --
HORS COMMUNE (dont forfait ménage) ½ journée (6 heures) 1 journée 2 journées	516.00 749.00 1 078.00	34.00 58.00 113.00	73.00 146.00 285.00
COMMUNE ½ journée (6 heures) 1 journée 2 journées	129.00 264.00 455.00	27.00 45.00 89.00	57.00 112.00 220.00
ACTIVITE COMMERCIALE ½ journée 1 journée 2 journées hors commune ajouter le forfait ménage	344.00 686.00 949.00 274.00	39.00 68.00 111.00	95.00 172.00 277.00
TABLES RONDES	150.00		
DEDIT 2 mois 1 mois	129.00 194.00		
CAUTION	1 688.00	112.00	11200
CHAUFFAGE (par tranche de 6 h) De 0 à 6 heures Par 6 h supplémentaires	93.00 41.00		
FORFAIT MENAGE COMMUNE	274.00	Fait par l'utilisateur	
REVEILLON dédit hors commune dont forfait ménage (SF) Commune Activités commerciales Commune hors commune dont forfait ménage (SF)	258.00 1 201.00 536.00 1 374.00 1 643.00	--- 113.00 113.00 113.00 113.00	--- 203.00 203.00 203.00 203.00
SONORISATION par jour Association (siège à Sorigny) NB : le matériel n'est ni prêté ni loué pour les fêtes familiales	100.00 gratuit		
PRET DE MATERIEL Caution micro Caution 1 micro cravate Caution 1 pied de micro Caution écran de projection NB : le matériel n'est ni prêté ni loué pour les fêtes familiales	171.00 286.00 93.00 1 122.00		

En cas d'utilisation gratuite pour les associations sorignaises, le dédit ne sera pas encaissé.

SERVICE DE L'EAU	
Prime fixe	36.03 €
Le m ³ (à partir du 1 ^{er} m ³)	0.3665 €
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Prime fixe	
Usager raccordé	50.66 €
Usager non raccordé	101.36 €
Consommation	
Usager raccordé	0.5760 €
Usager non raccordé	1.1524 €

Personnel communal

Les modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire des agents sont approuvées.

Charte de l'arbre

Une charte relative aux engagements de la Commune au titre de la préservation et de la protection des arbres ainsi que du développement d'une trame arborée de la commune sera prochainement signée.

Récupération d'animaux

La convention signée avec la société DOG PROTECTION est prorogée avec une actualisation des tarifs au 1^{er} janvier 2014.